

SOMMET UA : DECLARATION DE L'UNION UE

Le membre d'Avenir NEPAD M. D. Baur observateur de l'UE vient de me faire cette déclaration.

Déclarations Officielles de politique étrangère

Bulletin d'actualité du 07.07.2004

L'AFRIQUE ET L'UNION AFRICAINE A L'OCCASION DU SOMMET DE L'UNION AFRICAINE TENU A ADDIS-ABEBA DU 6 AU 8 JUILLET 2004

DECLARATION DE LA PRESIDENCE AU NOM DE L'UNION EUROPEENNE

(Bruxelles, 6 juillet 2004)

1. L'Union européenne félicite l'Union africaine pour les progrès considérables qu'elle a accomplis dans la réalisation de ses objectifs ainsi que dans la mise en œuvre de ses programmes et activités, et elle réaffirme sa volonté de renforcer le plus possible ses relations avec l'Union africaine. Ce sont désormais vingt-cinq pays européens qui espèrent approfondir leurs relations avec l'Afrique.

2. En particulier au cours de l'année écoulée, l'Union africaine a réalisé des avancées considérables dans l'établissement, à l'échelle du continent, d'une structure pour la paix et la sécurité. La création d'un Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine et l'adoption de son règlement intérieur ainsi que les progrès accomplis dans la mise en place d'une force africaine pré positionnée et d'un système d'alerte rapide contribueront sensiblement à renforcer les capacités de l'Afrique en matière de prévention et de règlement des conflits. L'Union européenne continuera d'accroître sa coopération avec l'Afrique dans le domaine de la paix et de la sécurité au cours de la période à venir.

3. La facilité de soutien à la paix pour l'Afrique créée par l'Union européenne à la demande de l'Union africaine renforcera la capacité de l'Union africaine à se lancer dans des opérations de soutien et de maintien de la paix. Des dispositions relatives au financement de la facilité ont été approuvées au printemps dernier et la mission d'observation de l'Union africaine au Darfour sera la première à être financée par ce biais.

4. Les mesures prises par les organisations régionales pour créer des structures à l'appui de l'architecture africaine de paix et de sécurité sont également encourageantes. Pendant la présidence néerlandaise de l'Union européenne, le renforcement du développement institutionnel et opérationnel des organisations et institutions africaines demeurera un axe important de la coopération entre l'Union européenne et l'Afrique.

5. L'Union européenne a pris note des efforts constructifs consentis actuellement par les pays africains en vue de consolider les principes démocratiques, la bonne gestion des affaires publiques ainsi que le respect de l'Etat de droit et des Droits de l'Homme. L'inauguration du Parlement panafricain en mars dernier contribue en outre à renforcer la protection et le respect effectif des Droits de l'Homme. L'Union européenne continuera d'aider la consolidation des institutions compétentes dans ce domaine.

6. Le NEPAD, qui constitue une initiative sans précédent menée par des Africains, a placé l'amélioration de la gestion des affaires publiques, le respect mutuel et la responsabilisation au cœur des relations entre l'Europe et l'Afrique. L'Union européenne salue ce nouvel esprit d'initiative et cette volonté de l'Afrique de maîtriser son destin qui sont désormais observés sur le continent africain.

7. L'Union européenne se félicite de la mise en œuvre du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), qui constitue un instrument important pour améliorer les pratiques en matière de gestion des affaires publiques en Afrique; elle encourage les pays qui ne sont pas encore associés au processus d'évaluation à le faire. D'ici peu, la portée et l'applicabilité du MAEP apparaîtront clairement, le processus d'évaluation étant engagé actuellement au Ghana.

8. L'Union européenne réaffirme l'importance que revêtent le dialogue UE-Afrique et le partenariat stratégique avec l'Afrique, en faveur duquel l'Union européenne s'est engagée au

Caire, en 2000. Par un dialogue politique renforcé avec l'Afrique et l'Union africaine, l'Union européenne compte œuvrer à l'organisation d'un deuxième sommet UE-Afrique à Lisbonne, dès que les circonstances le permettront.

9. L'Union européenne restera résolument aux côtés de l'Afrique dans la lutte contre le VIH/SIDA. Cette pandémie continue d'exercer un effet destructeur sur tous les secteurs de la société, y compris la sécurité, et compromet la capacité de développement du continent. L'impact du VIH/SIDA sur le développement de l'Afrique devrait être un élément important du dialogue politique mené avec les partenaires africains, notamment la prévalence de la maladie dans les zones de conflit et les activités de maintien de la paix.

10. L'Europe et l'Afrique sont toutes deux fermement attachées à la mise en œuvre de la déclaration du Sommet du millénaire et à la réalisation des objectifs de développement fixés dans cette déclaration. Une nouvelle augmentation du financement destiné aux stratégies de lutte contre la pauvreté est nécessaire pour se rapprocher de ces objectifs et la cohérence des politiques étrangères devra être améliorée. La contribution du monde des affaires à la réalisation des objectifs de développement du millénaire devrait recevoir toute l'attention des partenaires africains et européens. L'importance d'un environnement commercial positif et d'un bon climat d'investissement ne peut être sous-estimée. L'innovation doit jouer son rôle, car il devient clair que les structures traditionnelles ne permettent pas la croissance nécessaire pour atteindre ces objectifs.

11. L'Union européenne est résolue à continuer de soutenir le processus d'intégration régionale et à améliorer les capacités commerciales de l'Afrique. Le lancement des négociations de l'APE avec l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique orientale et australe est une étape importante de la coopération entre l'Union européenne et l'Afrique dans ce domaine.

L'Union européenne se félicite de la décision de mettre en place un mécanisme de suivi commun en vue de permettre à la Commission européenne et à la Commission de l'Union africaine d'unir leurs efforts pour assurer la cohérence et le renforcement mutuel entre les Communautés économiques régionales engagées dans les négociations de l'APE et l'établissement de la Communauté économique africaine. L'aboutissement du cycle de négociations commerciales de Doha, qui tiendra dûment compte des besoins des pays en développement, constitue une priorité pour la période à venir.

12. Dans leur déclaration commune sur un multilatéralisme effectif, l'Union européenne et l'Afrique ont souligné qu'elles défendaient résolument le système multilatéral pour répondre aux menaces et relever les défis qui se posent à l'échelle mondiale. Elles sont convenues qu'un système multilatéral efficace, y compris un ordre international reposant sur l'observation de règles et des institutions internationales solides, était essentiel pour régler les problèmes interdépendants que sont les conflits, la pauvreté, le sous-développement et l'absence de sécurité humaine.

13. Le règlement du problème de la dette extérieure de l'Afrique est crucial pour le développement durable des pays africains. L'Union européenne se félicite du rapport conjoint élaboré par les experts africains et européens sur l'ampleur, la nature et l'impact du poids de la dette du continent. Il présente une conception et une analyse communes de la dette extérieure des pays africains. Progresser vers la viabilité de la dette à long terme devrait être notre objectif principal.

La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie, pays candidats, l'Albanie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie et Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration./.

Romuald DZOMO

Président d'Avenir NEPAD International